



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/134/4-Inf.1
24 février 2016

La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif

Débat interactif

**Lundi 21 mars 2016
9 h.30 - 12 h.30**

L'UIP le sait depuis longtemps : il ne saurait y avoir de démocratie véritable sans la participation égale et à part entière des hommes et des femmes à l'ensemble des processus politiques. Ce principe est au cœur de la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP et sous-tend tout le travail de l'Organisation.

Pour leur part, les Etats ont l'obligation de veiller à la participation des femmes aux processus politiques – qui constitue un droit de l'homme et une liberté fondamentale – telle que reconnue dans plusieurs dispositifs internationaux, comme le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques (ICCPR), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Programme d'action de Beijing ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, la participation à part entière des femmes à la vie politique génère des processus décisionnels plus efficaces et des sociétés meilleures, et ce au bénéfice de tous, hommes et femmes confondus. Cependant, la progression vers cette pleine participation des femmes reste très lente. Aujourd'hui encore, seuls 22 pour cent des parlementaires sont des femmes.

Historiquement, la responsabilité de cette évolution incombe aux femmes. A tort ou à raison, les débats ont fait ressortir la nécessité que "des femmes votent pour les femmes" ou que "des femmes soutiennent les femmes". Dans le document final du débat général sur ce thème organisé dans le cadre de sa 131^{ème} Assemblée, l'UIP a consacré le partage de cette responsabilité entre les hommes et les femmes :

"L'égalité des sexes et la violence faite aux femmes est l'affaire de tous, hommes et femmes. Une solution est possible et les hommes en sont une composante essentielle; ils se doivent de prendre activement part au débat et de se battre eux aussi pour les droits des femmes. Les hommes qui ne sont pas violents, soit la majorité silencieuse, doivent prendre position et assumer leurs responsabilités aux côtés des femmes."

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a décidé d'ouvrir la voie à la rédaction d'une résolution qui fournira des conseils concrets sur l'établissement de partenariats hommes-femmes visant à garantir la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance.

A l'occasion du débat organisé dans le cadre de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, les parlementaires pourront échanger les bonnes pratiques concernant la création de partenariats efficaces entre les deux sexes et amener des suggestions en vue de la résolution qui sera débattue lors de la 135^{ème} Assemblée en octobre 2016.

Les mesures propres à augmenter la participation politique des femmes sont bien connues. Il s'agit notamment d'un engagement politique fort, de règles efficaces – telles que l'instauration de quotas - et de systèmes électoraux facilitant l'élection des femmes. Mais ce n'est pas tout. Ces mesures doivent tenir compte également des barrières juridiques, sociales et culturelles qui limitent la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, de manière sûre et sans encombre.

Dans de nombreuses sociétés, des lois discriminatoires à l'égard des femmes perdurent, notamment celles qui touchent à leur autonomie financière et leur liberté de mouvement, limitant ainsi leur capacité à participer à la vie politique. Les normes relatives aux rapports sociaux entre hommes et femmes ainsi que les valeurs traditionnelles associent encore souvent les femmes au ménage et à la famille (sphère privée) et les hommes aux domaines de la politique et de l'économie (sphère publique).

Face à cette discrimination profondément ancrée, les femmes sont souvent mises à rude épreuve. En effet, la plus grande inclusion des femmes dans la vie politique a généré des attitudes discriminatoires, des actes de pression, des menaces, des cas de harcèlement et de violence dont l'objectif est de réduire, voire d'empêcher leur participation politique en tant qu'électrices et candidates aux élections. De la même manière, des femmes se sont vues freinées dans l'exécution du mandat public ou politique pour lequel elles avaient été élues ou nommées.

Le débat organisé dans le cadre de la 134^{ème} Assemblée sera consacré à trois importants obstacles en la matière : la résistance sociale et culturelle tenace à l'inclusion et à la participation des femmes dans l'arène politique; les partis politiques, qui restent les principaux points d'entrée pour les femmes souhaitant se présenter aux élections, être soutenues, bénéficier de financements de leurs campagnes et accéder à des fonctions de direction; et l'augmentation des cas de harcèlement, d'intimidation et de violence dont les femmes sont victimes en tant qu'électrices, candidates aux élections, membres et dirigeantes de partis politiques, dirigeantes élues, parlementaires et responsables ou porte-parole de certaines communautés.

Les parlementaires seront invités à débattre des questions-clés suivantes :

- Quels exemples de partenariats hommes-femmes efficaces dans la lutte contre les pratiques discriminatoires et les mentalités sociales et culturelles dangereuses peut-on trouver ? Comment ces partenariats ont-ils vu le jour, comment fonctionnent-ils et qu'ont-ils accompli ?
- Quelles sont les pratiques qui se sont révélées efficaces en vue d'augmenter la participation politique des femmes, notamment parmi les jeunes ?
- Comment établir et assurer un soutien de la participation des femmes au sein des partis politiques ?
- Quelles sont les formes de résistance aux efforts d'augmentation de la participation politique des femmes, et comment y faire face ?
- Quelles actions les parlementaires peuvent-ils entreprendre afin de se porter garants de processus électoraux sûrs et dépourvus d'actes de violence à l'encontre des femmes ?
- Dans les parlements, quelles solutions et stratégies devrait-on adopter afin de garantir une institution sûre tant pour les femmes que pour les hommes, et surtout afin d'empêcher et de lutter contre tout comportement sexiste, harcèlement sexuel et acte de violence fondé sur le sexe ?